

AVANT MON ARRIVÉE

MES OUTILS :
ONLINE WELCOME DESK ET CHECKLIST **10**

MON BUDGET **12**

MON LOGEMENT **14**

MA DEMANDE DE VISA **17**

MES OUTILS

Mon Online Welcome Desk

Cette plateforme en ligne multilingue me permet de découvrir mon université à distance et de créer ma feuille de route personnalisée.

Une carte pour me repérer

La **carte interactive** me permet de géolocaliser l'UPEC dans son environnement. Je peux découvrir ses services, mais aussi les activités et les lieux pratiques à proximité des campus.

Ma feuille de route personnalisée

Je peux générer et télécharger ma feuille de route personnalisée selon mon profil en seulement quelques clics.

Elle résume l'ensemble des démarches, informations et documents indispensables à mon parcours, étape par étape : des préparatifs depuis mon pays d'origine jusqu'à mon arrivée en France.

Pour retrouver ma feuille de route à tout moment, il me suffit de créer mon compte personnel sur la plateforme.

ONLINE WELCOME DESK

Toutes les infos :

www.u-pec.fr/fr/etudiant-e-international-e/venir-etudier-a-l-upec/preparez-votre-arrivee-en-france



Voir le site

www.visium360-ssl1.fr/PACEM_IDF_V2/index.asp?fkl=38&profil=1



Ma checklist

Les documents à emporter avec moi :

IDENTITÉ

- passeport ou carte d'identité valide si je suis de l'espace Schengen
- acte de naissance ou extrait avec filiation (établi par le consulat) et traduction certifiée conforme

ÉTUDES

- attestation d'inscription ou lettre d'acceptation
- attestation(s) de niveau de langue (français, anglais, etc.)
- diplômes antérieurs, relevés de notes et traductions certifiées conformes
- visa si nécessaire

LOGEMENT

- preuve de réservation d'un logement
- documents demandés pour l'entrée dans le logement
- coordonnées de mes contacts en France

SANTÉ

- carnet de santé ou de vaccination
- documents relatifs à ma couverture maladie : le temps de disposer de l'assurance maladie en France, je pense à prendre une assurance santé personnelle valable en France.

Si je suis européen :

- carte européenne d'assurance maladie (CEAM) ou formulaire S1

Si je suis québécois :

- formulaire SE401Q106 ou SE 401-Q-102 bis fourni par la RAMQ

Je scanne ou prends en photos mes documents et me les envoie par email ou les sauvegarde dans le cloud pour y accéder facilement à tout moment.



MON BUDGET

Prévoir mes dépenses

Disposer de ressources financières adaptées au coût de la vie en région parisienne me permet d'étudier dans de bonnes conditions.

Dépenses à l'arrivée

Outre les dépenses mensuelles récurrentes, je prévois les frais liés à mon installation : premier mois de loyer, mise en service de certains équipements (eau, électricité, accès internet), assurances...

Estimation du budget mensuel

◆ Loyer, charges comprises (eau, électricité)	650 à 1 200 €
◆ Assurances (habitation, responsabilité civile)	20 à 45 €
◆ Alimentation	380 €
◆ Transports en commun	87 €
◆ Téléphone/Internet	20 à 45 €
◆ Fournitures scolaires	45 €
◆ Loisirs et sorties	50 €

Si je suis étudiant individuel, j'anticipe des frais supplémentaires :

- ◆ **Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)**, soit 105 € (en 2025-2026) à payer en ligne avant mon inscription à l'UPEC ;
- ◆ **taxe de séjour** de 75 € ;
- ◆ **droits d'inscription à l'université**, leur coût dépend de mon niveau d'études et de ma formation. Si je viens d'un pays hors Europe (UE, EEE), Suisse et Québec, des droits différenciés s'appliquent.

INFORMATIONS SUR LES DROITS D'INSCRIPTION DIFFÉRENCIÉS

www.u-pec.fr/droits-inscription-etudiants-internationaux

Aides financières

Différentes bourses et aides financières existent.

Selon ma situation, elles peuvent être accordées par :

- ◆ mon pays d'origine ;
- ◆ le gouvernement français ;
- ◆ l'Union européenne ;
- ◆ une organisation internationale.

À savoir

Attention aux délais, car les demandes de bourses doivent être soumises très tôt. De nombreux dossiers de candidatures sont à déposer presque un an à l'avance.

Je me renseigne auprès de mon établissement d'origine, de l'ambassade de France de mon pays d'origine et sur le site web de Campus France qui répertorie l'ensemble des programmes de bourses disponibles.

www.campusfrance.org/fr/bourses-etudiants-etrangeurs

MON LOGEMENT

Trouver un logement

Pour trouver un logement en région parisienne, mieux vaut m'y prendre tôt. L'UPEC me conseille dans ma recherche et me propose des annonces adaptées à ma situation étudiante.

Studapart

STUDAPART, partenaire de l'UPEC, propose une plateforme d'offres de logements en ligne (résidences étudiantes, chambres chez l'habitant, colocations, etc.) dédiées aux étudiants. Elle me permet de trouver des offres proches des campus de l'UPEC pour une durée de 1 à 24 mois.

Je peux réserver mon logement à distance avant mon arrivée en France.

Je bénéficie d'un accompagnement multilingue du personnel de la plateforme tout au long de ma recherche par chat, mail ou téléphone. Toutes les démarches s'effectuent en ligne, de la création du dossier à la location.

Plateforme en ligne : u-pec.studapart.com

Une équipe multilingue est à ma disposition pour m'accompagner dans ma recherche :
booking@studapart.com



Si je ne trouve pas de logement avant mon arrivée, je pense à réserver un hébergement provisoire comme un hôtel ou une auberge de jeunesse.

CROUS

Les étudiants en échange peuvent bénéficier d'une chambre en résidence universitaire Crous à Créteil. Nombre limité, adressez votre demande dès votre candidature à l'UPEC.

Contact : relint@u-pec.fr

Mon dossier de location

Avant de pouvoir m'installer dans mon logement, je devrai signer un contrat de location, aussi appelé un « bail » et fournir des garanties financières.

Pour louer un logement, je dois fournir des documents :

- ◆ passeport/carte d'identité valide ;
- ◆ justificatif de domicile ;
- ◆ justificatif(s) de ressources financières ;
- ◆ preuve d'acceptation à l'UPEC (lettre d'admission, certificat de scolarité).

Attention aux arnaques ! Ne jamais payer de loyer à l'avance sans avoir visité le logement ou signé un contrat de location, sauf sur Studapart et pour les résidences universitaires.

MON GARANT

Il est indispensable d'avoir un garant pour obtenir un logement en tant qu'étudiant. C'est une personne physique ou morale (entreprise, banque, association) qui s'engage à payer le loyer à ma place si nécessaire.

LA CAUTION

Lors de la signature du bail ou de la remise des clés, je dois donner **un dépôt de garantie** (ou caution) équivalent généralement à un mois de loyer. Ce dépôt d'argent me sera rendu dans les 2 mois suivant mon départ à condition de restituer le logement dans l'état où je l'ai trouvé.

ASSURANCE MULTIRISQUE HABITATION

C'est une assurance obligatoire en France qui couvre les risques d'incendie, dégâts des eaux, vols, etc. Je peux souscrire à une assurance auprès d'une banque ou d'une mutuelle.

DÉLAIS DE PREAVIS

Avant de quitter mon logement, je préviens mon propriétaire par courrier recommandé avec accusé de réception :

- ◆ 1 mois avant pour un logement meublé ;
- ◆ 1 à 3 mois avant (selon la ville) pour un logement vide.



PLUS D'INFOS

Antenne logement
Pôle d'informations et
d'actions sociales du
Service Vie de campus
logement@u-pec.fr

Aides au logement

Garantie Visale

La Garantie Visale est un dispositif qui se porte garant **gratuitement**. Pour demander à en bénéficier, je teste mon éligibilité et j'entame les démarches avant mon arrivée en France sur www.visale.fr.

Aide personnalisée au logement

L'aide personnalisée au logement (APL) est une aide financière versée par la Caisse d'allocations familiales (Caf) sous certaines conditions. Avoir un bail à mon nom est indispensable pour pouvoir bénéficier d'une aide financière. Je me renseigne auprès de la Caf de mon département d'habitation ou sur www.caf.fr.



Ai-je besoin d'un visa ?

Si je viens d'un pays hors Union européenne ou espace Schengen, un visa est obligatoire pour venir étudier en France.

Demander un visa

Avant de déposer ma demande, j'identifie le type de visa qui me correspond :

- ◆ VLS-TS « Étudiant », visa long séjour valant titre de séjour pour les études ;
- ◆ VLS-TS « Stagiaire », visa long séjour valant titre de séjour pour les stages ;
- ◆ VLS-T, visa long séjour temporaire ;
- ◆ Visa long séjour « passeport talent », réservé aux doctorants, aux chercheurs et aux enseignants-chercheurs ;
- ◆ Visa « Mineur scolarisé » (moins de 18 ans).

Dès que je reçois ma lettre d'acceptation à l'UPEC, je contacte les autorités consulaires françaises dans mon pays pour obtenir la liste des documents nécessaires à ma demande de visa.

Je devrais présenter des justificatifs de ressources financières suffisantes pour étudier en France : au moins 615 €/mois.

J'entame les démarches le plus rapidement possible, car certains documents peuvent être longs à obtenir.

Je fais attention aux délais en période de forte affluence, notamment de juillet à septembre.

MA DEMANDE DE VISA

SITE OFFICIEL DEMANDES DE VISA

<https://france-visas.gouv.fr>